



# Donner un nom aux groupes scolaires des écoles de Cadours

Le conseil municipal de Cadours souhaite donner un nom aux deux pôles éducatifs implantés sur la commune :

# l'école maternelle

# l'école élémentaire

La procédure de dénomination des établissements locaux d'enseignement est prévue dans le code de l'éducation et le code général des collectivités territoriales.

Une consultation élargie est mise en place. Elle permettra de dégager, au final, des noms parmi lesquels le conseil municipal de CADOURS fera son choix et attribuera un nom pour chaque école.

**La consultation est ouverte du 21 Juillet 2025 au 19 septembre 2025**

Sont invités à participer :

- Les enfants des écoles de CADOURS ainsi que leurs enseignant(e)s, qui feront des propositions au moyen d'un bulletin par classe,
- Les habitants et habitantes régulièrement inscrits sur les listes électorales de la commune de CADOURS au 1er juillet 2025 (1 bulletin par personne),
- Les élus titulaires du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) du Pays de CADOURS (1 bulletin par élu),
- Les agents territoriaux titulaires de la Mairie de CADOURS et du SIVS du Pays de CADOURS (1 bulletin par agent).

*Chaque participant ne pourra soumettre qu'un seul bulletin comportant jusqu'à deux noms.*

Modalités de participation:

La participation à cette consultation s'effectue selon l'une des modalités suivantes :

# Par écrit, à l'aide du formulaire papier reçu avec le dernier bulletin municipal,

📄 [téléchargeable également au format PDF ici](#) ou disponible à l'accueil de la mairie.

# Les bulletins complétés devront être déposés dans l'urne prévue à cet effet, située à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Par voie électronique, via [le sondage en ligne accessible ici](#)

